

COMITE DE PILOTAGE N°2

ETUDE

Etude d'inventaire des zones humides du Sage Orge-Yvette

MAITRE D'OUVRAGE

CLE Orge-Yvette

LIEU / DATE DE REUNION

Villebon-sur-Yvette / 09 juin 2016

N° DU COMPTE-RENDU / REDACTEUR / DATE DE DIFFUSION

Compte rendu 02 / Cédric Diebolt - Antoine Tribotté / 14 juin 2016

Personnes présentes

DDT91	Tanguy PRIGENT
Agence de l'eau Seine-Normandie	Sophie BONNET
Conseil Départemental 91	Irène GRAND
Fédération de la pêche de l'Essonne	Armand CHARBONNIER
SIBSO	Arthur BRUNAUD
SIBSO	Cécile PERISSE
SIVOA	Nelly AVELINE
Syndicat de l'Orge	Philippe MONCAUT
ENE	Bernard MERIGOT
REGION Île-De-France	Fabien PAQUIER
Animatrice CLE Orge-Yvette	Cynthia GAUER
SIAHVY - Président de la CLE	Claude JUVANON

Introduction

L'étude s'organise en 3 phases :

- Prélocalisation des zones humides probables à l'échelle 1/25000^{ème}, pour préciser et corriger la prélocalisation existante réalisée par la DRIEE à l'échelle 1/50000^{ème}.
- Hiérarchisation des zones humides en prenant en compte la prélocalisation des zones humides probables, les enjeux et les pressions sur le territoire.
- Cartographie des zones humides avérées par des inventaires sur le terrain, à l'échelle de la parcelle, au 1/5000^{ème}.

Phase 1 : Prélocalisation des zones humides probables

La prélocalisation des zones humides probables est un outil de connaissance défini à un instant. De nouveaux inventaires pourraient modifier la carte réalisée par le bureau d'études SCE en 2016.

La carte de prélocalisation au 1/25000^{ème} permettra de définir et de localiser les secteurs qui pourront être inventoriés sur le terrain pour réaliser la carte des zones humides avérées au 1/5000^{ème}. Cependant, ces zones d'inventaires ne doivent pas uniquement reposer sur des traitements cartographiques mais doivent prendre en compte la connaissance des acteurs du territoire, les enjeux et les pressions.

La carte de prélocalisation réalisée à l'échelle 1/25000^{ème} n'a pas de portée réglementaire et ne pourra être intégrée dans un PLU.

Collecte des données

Une quarantaine de données ont été collectées, dont 27 couches jugées pertinentes pour la prélocalisation des zones humides probables et intégrées dans la base de données géographiques.

SCE remercie les partenaires de l'étude pour leur réactivité sur la mise à disposition des données.

De nouvelles données pourraient être intégrées dans la base de données par le maître d'ouvrage, même après la fin de l'intervention du bureau d'études. Ces données devront alors être caractérisées et qualifiées, les traitements cartographiques devront être à nouveau réalisés pour mettre à jour la prélocalisation des zones humides.

Les cours d'eau (BDTopo de l'IGN) ou les cours d'eau digitalisés par le SIBSO pourraient être ajoutés aux données collectées. La CLE et/ou le SIBSO transmettront les données au bureau d'études.

Les cours d'eau potentiels et les surfaces d'eau potentielles générés à partir de la BDAlti de l'IGN reposent uniquement sur la topographie. L'artificialisation et l'imperméabilisation des sols ne sont pas prises en compte dans cette cartographie du réseau hydrographique théorique. La BDAlti a été réalisée en 2012, à partir de traitement de données satellitaires.

Le fichier de métadonnées décrivant chacune des données collectées sera transmis aux partenaires de l'étude pour validation.



sce

Aménagement
& environnement

Caractérisation des données

Les données collectées sont caractérisées selon 4 classes ZINV_P, ZP_H, ZP_NH, Z_IND, correspondant respectivement aux zones humides certaines issues d'inventaires, aux zones probablement humides, aux zones probablement non humides, aux zones indéterminées.

Les zones probablement humides ne sont pas nécessairement humides. Les zones probablement non humides ne sont pas nécessairement non humides. Les zones indéterminées correspondent à des zones dont le caractère humide ou non humide n'a pas pu être déterminé.

La grille vectorielle comprenant l'ensemble des données collectées et caractérisées sera transmise aux partenaires de l'étude pour validation.

Hiérarchisation des données

Le critère Emprise pris en compte dans le calcul de l'indice de confiance est jugé peu pertinent, une donnée d'inventaire localisée n'étant pas nécessairement de moins bonne qualité qu'une donnée couvrant l'ensemble du territoire (ex : inventaire ZH des syndicats).

L'indice de confiance sera donc la moyenne des notes affectées aux trois critères Fiabilité de la source de la donnée / Qualité géométrique / Qualité attributaire.

Les données d'inventaires des zones humides constituées par les syndicats M10_SIAHVY, M11_SIBSO et M12_SIVOA seront remontées en 2^{ème}, 3^{ème}, et 4^{ème} position, juste après les données M14_Zones humides qui sont la compilation des données d'inventaires complémentaires réalisées par ces syndicats et par le PNR.

Le tableau de hiérarchisation mis à jour est présenté ci-dessous pour validation.



sce

Aménagement
& environnement

Code	Description	Fiabilité	Géométrie	Attributs	INDICE DE CONFIANCE	ORDRE	Emprise
M14	ZonesHumides	9	9	9	9,00	1	9
M10	ZH_SIAHVY	9	9	9	9,00	2	9
M11	ZH_SIVOA	9	9	9	9,00	3	9
M12	ZH_SIBSO	9	9	9	9,00	4	9
M21	Inventaire_Zones_Humides	9	9	9	9,00	5	3
M20	Inventaire_Flore	9	9	9	9,00	6	3
M02	Habitat_SNP	9	9	9	9,00	7	9
M22	Habitats_naturels_2011	9	9	9	9,00	8	3
M15	VegetauxIDF	9	9	9	9,00	9	9
M17	Mares	9	9	3	7,00	10	1
M16	Mares_Dourdan	9	9	3	7,00	11	1
M13	ZH_RNV	9	9	3	7,00	12	3
M09	Enveloppe_Alerte (humides + non humides)	3	9	3	5,00	13	9
M01	Ecomos	3	9	3	5,00	14	9
M00	BDMOS	3	9	3	5,00	15	9
M04	Natura 2000	3	9	3	5,00	16	3
M07	ZH_ZPS	3	9	3	5,00	17	3
M08	ZH_SIC	3	9	3	5,00	18	3
M23	Recensement_ENS	9	3	3	5,00	19	3
M19	Frayeres_Brochets_2012	9	3	3	5,00	20	1
M03	SiteAEnjeux_SNP	9	1	3	4,33	21	9
M24	PERI_OrgeAval	3	9	1	4,33	22	3
M26	Cuvettes	3	3	3	3,00	23	9
M25	Accumulation de flux	3	3	3	3,00	24	9
M18	Herbiers_aquatiques_Trevoix	3	3	3	3,00	25	1
M05	ZNIEFF_1	3	1	3	2,33	26	9
M06	ZNIEFF_2	3	1	1	1,67	27	9

Compilation des données

La grille vectorielle comporte 400 000 mailles de 50 m de côté, soit 2500 m² par maille. Les classes de caractérisation des zones humides sont affectées par jointure spatiale à chacune des mailles, dans l'ordre défini par la hiérarchisation des données et en considérant la classe dont la surface est majoritaire (>50%). Cela signifie qu'une zone humide d'une surface inférieure à 1250 m² pourrait ne pas apparaître dans une maille. Or ces « petites » zones humides peuvent jouer un rôle important sur le territoire.

Le comité de pilotage a échangé sur 2 solutions :

- **Solution 1** : Réduire la taille de la maille, à 25 m ou à 10 m. Cela multiplierait considérablement le nombre de mailles à traiter (de 400 000 mailles à 1 600 000 pour une résolution de 25 m, de 400 000 mailles à 10 000 000 pour une résolution de 10 m). Cette solution apparaît difficile à mettre en œuvre, que ce soit pour les traitements cartographiques ou la transmission des données aux partenaires de l'étude. SCE précise que cette maille de 50 m est tout à fait compatible avec l'échelle de rendu au 1/25000^{ème} et la définition des secteurs à inventorier sur le terrain.
- **Solution 2** : Distinguer les mailles qui sont couvertes en totalité par des zones probablement non humides et les mailles qui sont couvertes en partie par des zones probablement non humides. Ces dernières comporteraient éventuellement des zones probablement humides ou des zones indéterminées qui nécessiteraient la réalisation d'inventaires sur le terrain.

SCE fait un retour aux membres du comité de pilotage sur la faisabilité d'extraire les mailles « 100 % probablement non humides ». Si cette solution est techniquement faisable, SCE proposera alors une carte de prélocalisation en 5 classes, dont ZP_NH_Tot et ZP_NH_Part correspondant respectivement aux mailles couvertes en totalité et en partie par des zones probablement non humides.

Après validation de la caractérisation et de la hiérarchisation par les partenaires de l'étude sous 10 jours, la carte de prélocalisation sera rééditée et l'analyse statistique sera mise à jour. Les graphiques seront présentés en pourcentage pour une lecture facilitée.

Phase 2 : Définition des zones prioritaires

Des inventaires des zones humides avérées pourraient être réalisés prioritairement dans les zones classées ZP_H, Z_IND, ZP_NH_Part. Les zones ZINV_H sont à priori déjà bien connues et ne nécessitent pas de nouvelles investigations pour une carte des zones humides au 1/5000^{ème}. Les zones ZP_NH_Tot ne seront à priori pas prioritaires, sauf cas particulier.

La carte de prélocalisation sera utilisée comme un support de connaissance pour la définition des zones d'inventaires prioritaires, associée à l'analyse des enjeux identifiés et des pressions actuelles et futures.

Au-delà des traitements cartographiques, des zones prioritaires pourront être définies par les acteurs du territoire en traçant des zones d'intérêt sur une carte papier.

Lors des inventaires sur le terrain, les zones humides avérées pourront être caractérisées comme zones humides potentielles, effectives, efficaces. Les fonctionnalités pourront être observées sur le terrain.